

19/06/2011 at 09:34

Genre	M.
Nom	DRILLON
Prénom	GAEL
Nationalité	FR Française
Adresse postale	20 RUE NATIONALE
Code postal	63110
Ville	BEAUMONT
Pays	FR France
E-mail	evaluation.2p@orange.fr
Nom de l'association	

Dans le cas où la commission des pétitions déclarerait votre pétition recevable, êtes-vous d'accord pour que celle-ci soit traitée publiquement ?	Oui
Acceptez-vous que votre nom soit inscrit sur un registre public accessible par Internet?	Oui

Titre de votre pétition	CONTRE L'INCINERATEUR A DECHETS DE CLERMONT-FERRAND AGGLOMERATION
--------------------------------	--

Monsieur le Président du Parlement Européen,

Je vous adresse cette pétition après de multiples démarches au sein de mon pays, sans effet.

En effet, malgré une mobilisation citoyenne massive contre (28.000 signatures), malgré une position consensuelle des élus locaux contre, malgré une enquête publique défavorable, malgré l'avis défavorable d'un expert indépendant nommé par le tribunal administratif... les pouvoirs publics maintiennent la décision absurde d'implanter un incinérateur à déchets sur une agglomération de 450.000 habitants.

Doit on rappeler que le lien est aujourd'hui établi entre l'augmentation des cancers, la pollution atmosphérique et les fumées dégagées par les incinérateurs, pleines de dioxines ! (voir étude CNRS + INVS + CHU Besançon).

Doit-on rappeler que depuis plus de 10 ans, les autres élus publics des autres territoires ont mesuré les risques, ce qui a engendré la fermeture de près de la moitié du parc français des incinérateurs (de plus de 300 à moins de 160 aujourd'hui).

Cette décision remet en cause plusieurs principes fondamentaux portés par la Commission Européenne :

- > protection de l'environnement (convention d'Arrhus) ;
- > droit à la vie (convention européenne des droits de l'homme) ;
- > droit à la participation citoyenne pour les questions environnementales (convention d'Arrhus)...

... D'autant que des alternatives existent aujourd'hui : plus économiques pour la société, moins polluantes, avec moins d'impact sur la santé et surtout plus responsabilisante pour le citoyen en matière de décroissance des déchets.

Dans ce dossier, les pouvoirs publics défendent un intérêt collectif et non pas l'intérêt général : c'est contraire au principe même de la démocratie. A qui profite cette décision absurde : à la société

privée qui va gérer cet incinérateur (plusieurs millions d'euros) ? aux quelques décideurs publics qui maintiennent cette décision ?

Demain, les 450.000 clermontois seront exposés aux dioxines et au cancer ! L'Europe ne doit pas laisser faire !

Vous remerciant d'avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à cette pétition,

Bien cordialement,

Gaël Drillon